



L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/02/2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Etaient présents Mmes et Mrs : Stéphanie LEOBET, Alain LABELLE, Renée COURTOIS, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, Marie-Christine VIGNAUD, Karine BROUSSE-RIVAULT, Muriel CHARRIER

Absent(es) excusé(es) : Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, François TILLET

Pouvoir(s) : de Séverine DELESTRE-PEIGNAULT à Alain LABELLE

De Nathalie JARRY-SARTOU à Stéphanie LEOBET

De François TILLET à Patrick MERCIER

Stéphanie LEOBET a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2016/012 – AUBERGE DE LA CLOUERE : POINT FINANCIER

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil du 27 janvier, l'assemblée avait décidé d'engager la procédure de mise en demeure et qu'il convenait d'appliquer la clause résolutoire du bail commercial. *Confère délibération n° 2016/001.*

La situation étant inchangée à ce jour, il convient de poursuivre les démarches en espérant que la liquidation judiciaire simplifiée soit prononcée et ainsi espérer récupérer l'argent dû au titre des loyers impayés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de poursuivre la procédure applicable par la clause résolutoire du bail commercial.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 24 février 2016

Le Maire,
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20160224-BT_160224_1507-DE
Regu le 01/03/2016